



Réponse à « Alimentons nos régions » dans le cadre de la campagne pour EUROPE ECOLOGIE REGION LIMOUSIN tête de liste Ghislaine JEANNOT PAGES ces réponses ponctuelles renvoient au programme de la liste, vous pouvez vous informer sur notre site de campagne www.limousin.regions-europe-ecologie.fr et aux réponses qu'on peut faire lors de nos rencontres publiques, à ce propos nous avons organisé une action sur le thème de l'agriculture qui se nomme « le salon de l'agriculteur » le 26 février... pour la Corrèze cela se passait chez Lionel Soulier à La Borie de Lapleau, l'idée étant de montrer qu'on peut s'installer sur une petite surface en maraîchage et en vivre, notamment en bio dans le cadre d'une organisation de circuit court (panier paysan)...Un reportage sur cette rencontre est sur notre site de campagne.

Avant de répondre à vos questions notre premier souci en terme d'agriculture est de mettre en place **une autre gouvernance** qui permette à tous de voir progresser l'agriculture qu'ils attendent pour une meilleure alimentation, une relocalisation, une prise en compte des nécessités environnementales (respect de la biodiversité, réduction des pesticides, interdiction de l'utilisation des OGM...)et sociales du territoire (agriculture bio porteuse d'emplois, maintien et création de structures à taille humaine), une réelle liaison entre consommateur et producteur. Il faudra donc mettre en place un **conseil d'orientation citoyen** qui définira les choix de développement agricoles et les critères d'attribution des aides

QUESTION 1 :

Pour faciliter l'accès au foncier, stopper les cessations d'activité, les agrandissements et remonter de façon significative les installations...le Limousin perd des agriculteurs au profit de l'agrandissement!

nous proposons la création d'**une agence d'intervention foncière solidaire**, associant les collectivités locales et les citoyens pour aider à l'installation et à la diversification des porteurs de projets agri-ruraux.

* Mobilisation de l'épargne solidaire pour l'achat de foncier type « terre de lien » avec des baux comprenant des clauses environnementales et sociales. Pourrait être appuyée par une banque régionale d'investissement (voir programme économie de la liste)

* Soutien aux interventions (préemptions, réserves foncières, zones d'activités agricoles notamment en péri-urbain) faites par les collectivités locales pour faciliter des installations viables, éventuellement multiples (si une ferme le permet une installation en élevage + une installation en maraîchage - ou autre diversification - sur une petite surface de la même structure seront favorisées)

* Aides au logement des futurs paysans, dans le cadre d'une reprise d'exploitation, (amélioration de l'habitat ciblé, ou location de logements communaux acquis par la commune pour ces installations...)

* Aide au recensement du foncier disponible, et études prospectives sur l'évolution dans les années à

venir, en fonction de l'âge et des successions possibles des agriculteurs afin de préparer en concertation les futures installations et animation à l'attention des futurs cédants.

* Remise à plat des relations avec les structures administratives concernées (SAFER, CDOA...) dans le sens de l'installation et du développement de l'agriculture bio afin de la rendre prioritaire dans les décisions collectives.

Bien entendu cette agence devra tenir comme prioritaire les installations en bio, en diversification et qui auront un projet d'autonomie des futures fermes.

QUESTION 2:

Mesures pour développer l'agriculture biologique: tel que le demande le GABLIM, passer de 300 à 1000 agriculteurs bio en 3 ans

Tout d'abord le nécessaire **passage au crible des aides agricoles de la Région** dans le cadre d'un développement durable du territoire Limousin doit permettre de répartir de façon différente le budget agricole et de faire glisser des aides à des filières non durables, sur des aides à l'agriculture bio pour conforter l'enveloppe régionale dédiée.

On voit bien que les aides au développement de l'agriculture biologique n'ont pas permis ce qui était attendu., ce n'est pas seulement une question d'enveloppe, mais **la gouvernance** reste le point nodale de cette évolution nécessaire. Il s'agira donc de mettre le soutien principalement à la structure qui promeut réellement ce développement comme axe prioritaire de travail, cela correspondant à un programme global prenant en compte tous les aspects de la question : installation et conversion, formation et sensibilisation, animation de groupe d'agriculteurs sur les thèmes tels que développement économique des circuits, la transmission des techniques agronomiques-bio et des compétences sanitaires et cela non seulement en direction des agriculteurs bios mais aussi en direction des agriculteurs conventionnels pour favoriser les conversions et changement de pratiques, et le gain en autonomie des élevages... ;

et qui devra coordonner l'ensemble des structures agissant à différents niveaux sur ce domaine, car la conversion et le développement passent par la mobilisation de tous les acteurs. Il ne suffit pas de faire des statistiques sur l'agriculture biologique, mais bien de rentrer dans le concret de la création de ces fermes-bio.

Nous demanderons à cette structure de le réaliser sur la base d'un programme pluri-annuel afin de pouvoir rattraper le retard et même passer à un développement significatif permettant d'atteindre les objectifs nationaux fixés par le Grenelle de l'environnement.

En parallèle une attention particulière sera portée à l'enseignement, avec une demande pour orienter les formations agricoles (décisions du ministère) sur une généralisation de l'enseignement des pratiques en agriculture biologique, avec conversion des fermes des lycées agricoles vers le durable et le bio afin d'améliorer l'exemplarité pédagogique de ces outils.

Soutien aux projets expérimentaux (lieux tests permettant l'adaptation des pratiques à l'agriculture biologique sur le territoire) et fermes relais ayant des pratiques en agriculture biologique.

QUESTION 3:

relocalisation de l'agriculture et développement des circuits courts

Nous animerons et soutiendrons **un réseau régional de l'offre et de la transformation alimentaire de proximité**, pour développer les relations entre consommateurs et producteurs.

* **Pôle de soutien aux circuits courts**, qui continuera le travail déjà engagé sur ces questions en Limousin (plateforme Manger-bio, étude sur les abattoirs avec le Collectif Abattre et Valoriser la

Viande en Limousin, paniers paysans...) et devra le faire progresser en animant la coordination et la mise en réseau des plateformes locales d'approvisionnement de magasins collectifs, groupes de consommateurs, entreprise alimentaires (transformation et restauration) et restauration collective (scolaires bien sûr, mais aussi maisons de retraites, établissements de santé, etc...)

* **Accès pratique de tous les consommateurs à l'information sur la localisation et la qualité de l'offre de proximité.** Notamment, site Internet Régional interactif d'échange entre producteurs engagés, et entre producteurs et consommateurs, permettant la transparence sur les méthodes de production et l'accès à l'achat groupé type paniers paysans

* Financement des projets allant vers la mise en place de circuits courts de produits de qualité pourra intervenir dans le cadre des aides déjà en place et dont les critères auront été améliorés (DIVA, Projets Globaux) ou de l'économie sociale et solidaire, et par l'activation de l'épargne régionale

* et, évidemment, maintien de l'aide à la certification-bio.

* Priorisation du soutien à l'engraissement sur notre territoire des bovins produits, si l'engraissement ne se fait pas sur des ateliers gigantesques hors sols, ou les bovins seront engraisés au soja ou au maïs..., les techniques de gestion de l'herbe devront donc être un incontournable pour maîtriser cette finition ; là encore les aides seront conditionnalisées aux pratiques agricoles. Il vaut mieux pour la même production de viande, 100 éleveurs en bio en autonomie-durable sur des fermes irriguant le territoire, que 10 gros éleveurs monopolisateurs de foncier qui gèrent un atelier hors sol ne tenant pas compte de l'environnement.

Dans le cadre du foncier, nous favoriserons en concertation avec les agglomérations la mise en place de ceintures vertes, maintien de bio diversité et productions maraîchères pour alimenter localement les populations.

QUESTION 4:

introduction de produits biologiques dans l'alimentation:

cette question est dans la logique des questions précédentes, ou une partie de la réponse est apportée par la **politique volontariste d'accueil, d'installation ou de conversion.**

L'installation en **diversification**, ou la conversion permettant de compléter l'offre de produits proposés en restauration hors domicile seront soutenues en priorité,

*politique directe concernant les lycées dépendant de la Région : nous demanderons l'élaboration de cahier des charges des appels d'offre intégrant des critères de durabilité pour l'achat des produits alimentaires dans les établissements scolaires dont les Régions ont la responsabilité (par exemple bilan carbone des produits achetés)

Nous développerons les possibilités de formation pour les personnels concernés (cuisinier, intendant...) sur la mise en œuvre de repas bio.

*politique indirecte pour les autres établissements scolaires et autres structures collectives (maisons de retraite, centres de loisir, établissements de santé...) soutien à l'animation des plateformes et exemplarité...Actions pédagogiques auprès des élèves avec les enseignants et professionnels